

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 27 juillet 2026

Délibération N°47

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12
Absents :	03

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21/07/2026

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13

Présents : CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme — PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - BURIONI Johanna – DELMAS Hugues - BARRES Claire - REY Alexandra

Absents avec procuration : Sylvie MERCADIER PETIT donne pouvoir à Alexandra REY – Ignazio BELLAVIA donne pouvoir à Anne Marie PELLEGRINO CORTES

Absent non excusé : Cyril GONFRERE

Secrétaire : MME REY Alexandra

OBJET : Approbation des conventions de mise à disposition des salles communales pour Sauveterre initiatives

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Mme la 4ème adjointe est invitée à se déporter pour le débat et la délibération portant sur le conventionnement de mise à disposition des salles communales pour l'association Sauveterre Initiatives.

M. le Maire donne la parole à Mme la deuxième adjointe qui expose que l'association Sauveterre Initiatives encadre de nombreuses activités, sous l'impulsion de ses adhérents, en plus des événements qu'elle organise (Babington, Tai-Chi...). Ces différentes activités ont lieu dans les salles communales, celle du Four Banal et la salle des fêtes.

Etant donné que ces activités ne sont pas tarifées pour les participants et qu'elles peuvent bénéficier à l'ensemble des habitants de la commune, elles revêtent un caractère d'intérêt général.

La proposition est de formaliser une convention avec l'Association Sauveterre Initiatives de mise à disposition des deux salles communales précitées sans participation financière aux charges de chauffage et d'électricité.

Le conseil municipal décide de :

- ADOPTER la proposition de conventionnement de mise à disposition des salles communales pour l'association Sauveterre Initiatives ;
- DONNER tout pouvoir M. le Maire pour signer les documents relatifs à ce conventionnement.

MME BOUTON Virginie ne participe pas au vote ni aux délibérations.

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

